

me
36487
DEN TROU
Bourquet August Joseph fr.
Sergent ^{12^e} de ligne. N^o 53678
18-9-14 à ~~Commercy~~ (Mdy.) (Pierrelouet)
Genie de Commercy - Int. - Josephs (liste alle.
27.9.11. 6169 Malin (2 id. (liste allem.) (liste 099.)
et id. en comm. de Promelennes (P. Malin)

(Lett. de t. escrite. (Sgt.)

P. Malin n^o 5833-30 2-21- dem. à prouver
enq. afin de savoir le n^o m^e ainsi que
les dernières mutations subies par ce mil. (R)

P. Malin - 2. 4. 21 env. L. R.

12^e L. 8/11. 12641 du 13. 4. 21 env. liste laquelle
comme ren^{te} concer^t mil^{ite} (R)

Modu. 061. 429026. du 26. 4. 21. transmet liste du 121.
laquelle donne renseign^{ts} conc^t mil^{ite}. (R)

S.E. 24116 du 5-5-22 à M. Bourquet, Promelennes:
Dre d'env. certificat de résidence de J. f. h.

M^{me} J^{re} Bourquet du 15-5-22: Rappelle l'at^{te}
précédente conc^t transf.

S.E. 24429 du 18-5-22 à M^{me} J^{re} Bourquet: La 1^{re}

Ad: J^{re} Bourquet, a. J. S. de des béguinets n^o 13 à Bois-fort.

dmd. a été annulée - Exh^m term. à Londerseel - Dont
faire exh^m à ses frais à condition d'en faire la dmd.

M^r Bourquet du 6-5-22 : Vait Oavris que 4 j^{rs}
était domicilié au 1^{er}-8-1914 à Vinton.

S.E. 24478 du 20-5-22 à M. Bourquet. Transf. peut
avoir lieu aux frais de l'État de Londerseel à la frontière.

M^{me} J^e Bourquet du 19-5-22 : Vait Oavris qu'elle
n'a jamais arandé la dmd. transf. - Insiste p^r que
l'exh^m se fasse aux frais de l'État.

S.E. 24591 du 26-5-22 à M^{me} J^e Bourquet : Env.
copie de sa lettre du 15-2-22 par laquelle elle a
annulé la dmd.

S.E. 25583 du 13-7-22 au Cf. Malines : Copie extra transf.
aux frais de l'État belge jusqu'à la frontière où
la fam^e viendra le prendre.

L^r Malines n^o 3 3213- 3-8-22 - env P.V. d'exp^t en double
n^o 1211 (5)

L^r Malines n^o 3 3296- 10-8-22 - env fiche de mutation
de la tombe du mil (D.C.)

2

Bourquet, Auguste, Joseph R.
Sergent v.c. of. 1^{re} de ligne. N^o 536/8.

S. Malines k. 2^e enr. D.V. d'ach. pr identification n^o 96.
ach. faite le 15-3-22.

S. Malines n. 3 560-7-2-23 - dem. à prescrire enq.
auprès du G^m 121, afin de connaître la dernière
mutation du mil / R.

R.S. 954 le 23-2-23 au G^m 121 dem. conn^{re} dern^{re}
mutat^{re} subie.

G^m 121 del. 24-2-23, donne deux mutats t à Breenouck
le 29-9-14

R.S. 1570/21-3-23 au S. Malines, donne rem^{te} concern^{te} t.

Modu. 0614/146424 le 5.6.23. dem. exad. poss. ach. m. l.
est précisée t. l. (t. l.)

E.C. 13/8/36 du g. 6.23 à S. Mare (Nampur)
Examen: décl. "à compléter"

E.C. 13/8/36 du g. 6.23 à Souderziel, dem.
exad. Examen: décl. "à compléter"
le cas ou t'exad n'a pas été dressé,

E.C. 13/8/36 du g. 6.23 à Breenouck, dem.

ead: Transm. i. décl. n° i completé, le cas
ou l'ad. n'a pas été donné,

S^t Marc le 11.6.23. en rel.^e déclarat. complétée,
mil^e inconnu a. S^t Marc (E.C.),

Breendonck le 11.6.23. en rel.^e déclarat. complétée
(E.C.),

Londerzeel le 11.6.23. en rel.^e déclaration complétée
(E.C.),

E.C. B/4080 du 18-6-23 à Mdu: Transm. i. les
décl. n° des catm^{es} com. de Londerzeel
et Breendonck (p. le Gouvern. mil^e inconnu
à S^t Marc).

Mdu: 001/180/62 du 24-11-23. Le jug. i. déclarat.
det a été rendu le 9-10-23 par le tribunal. S^t Marc
et est transcrit dans les iég. de l'E.C. de S^t Marc
(E.C.),

B. 13541- 19-5-25 O^e G. 121. dem. nom. du mil. inconn.
sous le n° 53678.

O^e G. 121- 20-5-25. donne remt. c'est Bourgoet A. J.
(B.)